



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



Adaptation du dossier de révision générale du PAL à la suite des décisions d'approbation du 19 octobre 2022 (FO n°42) et du 18 janvier 2023 (FO n°3)

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° du:

Adopté par le Conseil communal de Bossonnens,

Syndic

Secrétaire

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME),

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Avril 2023
23013-PAZ 5000-230428

urbaplan

LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR

	zone de village	ZV
	zone de centre	ZC
	zone résidentielle à faible densité A	ZRFD A
	zone résidentielle à faible densité B	ZRFD B
	zone résidentielle à faible densité C	ZRFD C
	zone résidentielle à moyenne densité	ZRMD
	zone mixte	ZM
	zone d'activités	ZACT
	zone libre	ZL
	zone d'intérêt général	ZIG

ZONE AGRICOLE

	zone agricole	ZA
--	---------------	----

AUTRES ZONES

	aire forestière	AF
	haies / bosquets	

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

	périmètre de permis pour l'équipement de détail obligatoire
	prescriptions particulières selon RCU
	périmètre archéologique
	périmètre du site archéologique protégé du bourg médiéval et du château de Bossonnens

SECTEURS SUPERPOSES

	dangers naturels selon carte de dangers (instabilités et crues) degré élevé
	degré moyen
	degré faible
	secteur indicatif
	danger résiduel

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

	bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3, objets divers
	chemin historique selon inventaire IVS catégorie 1
	catégorie 2
	arbre et alignement d'arbres
	haie
	verger

AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

	sites pollués (aires d'entreprise / sites de stockage)
	constatation de la nature forestière
	bâtiment non soumis à l'IBUS

INFORMATIONS INDICATIVES

	espace réservé aux eaux superficielles
	espace réservé aux eaux des cours d'eau sous tuyau
	espace réservé aux eaux en vue d'une future mise à ciel ouvert
	limite de construction - espace réservé aux eaux
	ligne électrique à haute tension
	construction cadastrée
	construction projetée
	bien-fonds
	limite de la commune

